

LE CENTRE DES EXPOSITIONS DU GOUVERNEMENT
CANADIEN—VENTE AUX EMPLOYÉS

Question n° 307—Mme Gaffney:

Le gouvernement a-t-il vendu, ou est-il en voie de vendre, à ses employés le Centre des expositions du gouvernement canadien et, dans l'affirmative, a) combien d'employés sont intéressés à l'acheter, b) quelles sont les conditions de l'achat, c) combien cette vente coûtera-t-elle au gouvernement?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Le 30 avril 1990, le gouvernement fédéral a accepté une proposition relative à l'achat des installations de production d'expositions. Les biens de ce service ont été achetés par la société LG Expositions Inc. à une valeur marchande raisonnable, établie par le Groupe de distribution des biens de la Couronne. Le gouvernement n'a rien déboursé parce que les biens ont été achetés par la société des employés ou ont été déclarés excédentaires selon le processus normal.

La nouvelle société a été formée par un groupe d'employés. Dix employés ont accepté de se joindre à cette nouvelle société et ils ont donc reçu les versements de départ habituels du gouvernement.

[Traduction]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si les questions n°s 222 et 320 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que les questions n°s 222 et 320 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

L'INDUSTRIE DU SCIAGE DE BOIS RÉSINEUX

Question n° 222—M. Gardiner:

Le gouvernement a-t-il octroyé des fonds au titre de l'aide à l'industrie du bois d'oeuvre à certains projets et, dans l'affirmative, a) à combien de projets, b) à raison de quelle somme, au total, c) quel est le nom de ces projets, d) où sont-ils situés, e) en quoi consistent-ils?

Initiatives ministérielles

(Le document est déposé.)

LES PROGRAMMES DE JUSTICE CANADA

Question n° 320—M. Robinson:

1. Y a-t-il des critères de financement pour les programmes suivants: a) Fonds d'accès à l'information juridique (Généralités et Projets spéciaux VEJ), b) Loi sur les jeunes contrevenants (Élaboration des systèmes, Élaboration de programmes), c) Fonds des droits de la personne, d) Projets spéciaux—Aide juridique, e) Autres projets intéressant les autochtones (Justice Canada, Rapport annuel 1988-1989, p. 64) et, dans l'affirmative, (i) quels sont ces critères, (ii) le multiculturalisme en est-il un?

2. Au cours des exercices a) 1988-1989, b) 1989-1990, les bénéficiaires des programmes susmentionnés ont-ils reçu des fonds et, dans l'affirmative, quel en a été le montant dans chaque cas?

3. Au cours des exercices a) 1988-1989, b) 1989-1990, y a-t-il eu des Québécois parmi les récipiendaires et, dans l'affirmative, combien étaient-ils par rapport au nombre total?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP
HIBERNIA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui dans le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-44, Loi sur l'exploitation du champ Hibernia.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à la Chambre, je tiens, en commençant, à remercier les députés de mon parti et de l'opposition qui ont participé au débat et qui ont toujours appuyé la mise en valeur du champ Hibernia.

Ils l'appuient peut-être pour les mêmes motifs que le gouvernement, peut-être pour d'autres motifs, mais si, de temps à autre, les priorités de chaque côté de la